

EXTERIEUR



MAIRIE DE LEZ - FONTAINE

6, rue de l'Eglise 59 740

Tel : 03 27 61 60 43
mairielezfontaine@wanadoo.fr

Cadre réservé à l'administration

Avance : 100 €

Solde : 220€ ou 240€

Caution 400 € : *Rendue* :

Assurance : *Clef rendue* :

A régler si casse : *Payé le* :

Forfait ménage 70 € :

Mme Mr

.....

.....

N° de téléphone fixe ou portable :

Lez-Fontaine, le

Objet : location de la Salle des Fêtes.

Madame, Monsieur,

Vous nous avez demandé notre accord pour louer la salle des fêtes communale aux dates suivantespour le motif :

Nombre de personnes attendues : (inventaire (disponible sur internet

www.lez-fontaine.fr rubrique « salle des fêtes »)

Le montant de la location est de 270 €.

	Tarifs	Forfait fluides (eau, gaz, électricité)	
		Du 15/04 au 14/10	Du 15/10 au 14/04
Extérieurs 320 € / 340€	270 €	50 €	70€

**Les paiements par chèque
sont vivement souhaités.**

Tarif pour la vaisselle cassée, ébréchée ou manquante

DESIGNATIONS	TARIF REMBOURSEMENT
Verres	2€
Verres à bière	3€
Tasses, bols	1.50€
Pichet en verre	5€
Couverts	1.50€
Assiettes à dessert	2€
Assiettes plates	2€
Assiettes grandes	2€
Assiettes creuses	2€
Corbeilles à pain	5€
Plats inox / saladiers	10€
Marmites / casseroles	25€
Saladiers en verre	5€
Ustensiles	5€
Cafetière	30€
Ecumoire et louche	25€
Bac gastro	30€

Pour conclure le contrat de location, nous vous prions de bien vouloir nous adresser par retour un exemplaire signé de cette lettre, avec un chèque d'arrhes de 100 €, à l'ordre de Régie de Lez-Fontaine, non remboursé en cas de désistement.

Lors de la remise des clefs de la salle, il vous sera demandé :

- Le solde de la location
- Un chèque de caution de 400 €. Ce chèque vous sera restitué sous huitaine, après vérification de l'inventaire et de l'état de la salle et du matériel.
- **Une attestation d'assurance Responsabilité Civile précisant la date de la location.**

L'organisateur déclare connaître les consignes en cas d'incendie, notamment les dispositions relatives à l'évacuation des personnes en situation de handicap. Il prendra éventuellement les premières mesures de sécurité et assurera le libre accès des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique.

La remise des clefs se fait en mairie le vendredi après 14h30 sur rendez-vous auprès de Monsieur Philippe HANOT au 06.11.63.64.58 ; de même le lundi pour la reprise.

Signature du locataire **reconnaissant avoir pris connaissance et accepté le Règlement Intérieur de la salle des fêtes** figurant au dos du présent document :

Le locataire

Le Maire, Philippe HANOT

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DES FÊTES DE LEZ-FONTAINE

Capacité maximale : 100 personnes

- ✓ **Aucun véhicule ne doit stationner dans le passage venant de la route (seul accès des véhicules de secours).**
- ✓ **Interdiction de fumer à l'intérieur (Bâtiment public).**
- ✓ **Décoration de la salle :** les tentures, tapis et draperies, sont interdits. Les décorations ne doivent être ni punaisées ni scotchées ; se servir des barres transversales métalliques.
- ✓ **Interdiction de sortir du matériel de cuisine de la salle :** prévoir vos récipients personnels pour remporter les restes si nécessaire.
- ✓ **La vanne de gaz** située à côté du lave-vaisselle est générale, sa manipulation arrête le fonctionnement de la chaudière et donc de la production d'eau chaude. En cas de nécessité, le point de coupure gaz, situé à l'extérieur près du compteur, sera enfoncé.
- ✓ **Au tableau électrique supérieur de la cuisine :** tous les éléments doivent être enclenchés en permanence) à l'exception des alimentations « Frigo » et « Pompe à bière » s'ils ne sont pas utilisés. La Partie inférieure comporte les interrupteurs d'éclairage, l'alimentation de la hotte et les commandes d'ouverture des vasisas, le voyant grenier doit donc être éteint.
- ✓ **Au tableau électrique supérieur de la scène :** tous les éléments doivent être enclenchés et ne peuvent servir à l'extinction des lumières, l'allumage des blocs secours en dépend. La partie inférieure comporte une protection des prises de courant et les interrupteurs d'éclairage.
- ✓ **L'utilisation de la pelouse est autorisée** par beau temps, pour barbecue, installation des tables ou autres.
- ✓ **Les tables** doivent être empilées propres sur le chariot dans l'angle de la salle.
- ✓ **Les chaises** seront empilées propres par piles de 5 (le dossier face à la salle)
- ✓ **Le lave-vaisselle** a une alimentation automatique en eau et produits. Le nettoyage de la cuve impose d'enlever la bonde et le filtre.
Consultez les consignes d'utilisation affichées sur le côté.
- ✓ **La douchette d'aspersion** au-dessus du bac doit être libérée de pression en fin de service.
- ✓ **Les déchets** seront déposés par famille suivant les icônes des deux poubelles verte et jaune à l'extérieur, **les autres déchets seront mis en grands sacs plastiques** à placer ensuite sur les deux poubelles.
- ✓ **L'accès à la cour de l'école est interdit à tous.**
- ✓ **Nuisances sonores :** il est impératif d'y penser à partir de 22 heures (Klaxon, discussions extérieures et surtout SONO). Veuillez à fermer les portes du sas d'entrée pour le moins.
- ✓ **Nettoyage de la salle et de tous les ustensiles :** il est à la charge de l'utilisateur, la salle et ses abords doivent être rendus dans le même état de propreté. Un forfait ménage-vaisselle de 70 € pourrait être retenu si l'état de propreté n'est pas suffisant.

Le Maire, Philippe HANOT